

2 Politique

Passation de commandement en chef à la Police nationale

Marcel Yves Mapangou Moussadji installé dans ses nouvelles fonctions



Le nouveau Cochef recevant les attributs de sa charge, des mains du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, sous le regard de son prédécesseur.



Les commandants en chef entrant et sortant, posant pour la prospérité aux côtés du chef de l'Etat, du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur.

SM

Libreville/Gabon

Nommé le 15 avril dernier, le nouveau commandant en chef des Forces de police nationale (Cochef) a été officiellement installé, hier, à la faveur d'une cérémonie rituelle, présidée par le président de la République, Ali Bongo Ondimba. La manifestation a eu lieu à l'Ecole de police d'Owendo.

«OFFICIERS et sous-officiers des Forces de police nationale, vous connaîtrez désormais pour votre chef, le général de division Marcel Yves Mapangou Moussadji, et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera, pour le bien du service, le respect du règlement, l'observation des lois et le succès des armes du Gabon». C'est à travers cette formule rituelle que le nouveau commandant en chef des Forces de police nationale a été installé dans cette fonction, hier, par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba. C'était à la faveur d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée à l'Ecole de police d'Owendo, à laquelle ont pris part le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, les ministres de l'Intérieur Lambert-Noël Matha, et de la Défense nationale, Etienne Massard



Les officiers supérieurs présents à cette cérémonie.



Une phase du défilé militaire.

Kabinda Makaga. Ainsi que les représentants du Corps diplomatique, officiers supérieurs de ce corps, et d'autres invités. Hormis le passage en revue des troupes par le Chef su-

prême des Armées et l'exécution de l'hymne national, trois temps forts ont ponctué cette cérémonie. A savoir, la passation de commandement entre le Cochef sortant, Jean-Clotaire

Oyé Zué et son successeur Marcel Yves Mapangou Moussadji, le défilé militaire et le vin d'honneur. Ce qu'il faut toutefois relever, c'est que le nouveau responsable succède à un

homme d'arme rompu à cette tâche. En témoignent les trois années mises par ce dernier, à la tête de ce corps. Le moins que l'on puisse dire est que, tout comme son prédécesseur, le général de

division Marcel Yves Mapangou Moussadji est un "crack". D'autant que, de son recrutement, à ce jour, l'homme a, tour à tour, occupé les fonctions de chef de section de Maintien de l'Ordre et de Combat à l'Etat major de police d'intervention (EMPI), de commandant de la Compagnie opérationnelle de la direction générale de la Sécurité mobile (DGSM), d'Officier, chef de cabinet du directeur de l'Organisation et du Personnel.

Il a été commissaire de police à Nzeng-Ayong, dans le 6e arrondissement de Libreville, avant d'être Officier régional spécialisé (ORS) en cybercriminalité et recherche des fugitifs au Bureau régional Interpol pour l'Afrique de l'Ouest, à Abidjan (Côte d'Ivoire), et au Bureau régional pour l'Afrique du Centre, à Yaoundé au Cameroun. De même, il a été successivement expert en Sécurité transfrontalière en charge du "Programme frontière" de l'Union africaine en zone CEEAC, au département de l'intégration humaine, Paix, Sécurité et Stabilité (DIHSS), de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), commandant en chef, en second, chargé des Unités opérationnelles et de Logistique des Forces de police nationale.

Activités du VPR

La sécurisation des activités portuaires à l'ordre du jour

J-C.A

Libreville/Gabon

ALORS qu'un nouveau port en eau profonde a récemment été inauguré à Owendo et que le projet du port en eau profonde de Mayumba est toujours sur la table des autorités, avec en perspective un accroissement des activités portuaires et maritimes, une société chypriote-suisse, la Broxel Seaport Security Solutions, se propose de sécuriser toutes les activités commerciales qui se dé-

rouleront dans notre espace maritime. C'est en tout cas ce que ses représentants ont exprimé, jeudi dernier, au vice-président de la République, Pierre-Claver Maganga Moussavou, à son Cabinet. Broxel propose un partenariat public/privé, dans lequel l'Etat n'apportera aucun financement. Et avec la nouvelle technologie apportée par ses partenaires, plus précisément grâce à un système informatique dirigé depuis un centre de contrôle, l'Etat aura la maîtrise de tout ce qui entre ou sort de ses ports. Il y aura des bases de données qui

communiqueront des informations sur les bateaux et leurs contenus. En cas de contenu suspect, l'alerte sera automatiquement donnée. A charge ensuite aux autorités de prendre les mesures appropriées. Ce sera donc un outil qui permettra au ministère de l'Intérieur et à l'Armée d'être au fait de ce qui se passe dans l'espace maritime national. "Le nouveau système, ont assuré les responsables de Broxel, permettra de détecter les fraudes et les trafics douaniers et d'accroître les recettes douanières". L'initiative va créer des emplois

grâce au transfert de technologie qui l'accompagnera. En retour, l'entreprise prélèvera une taxe modique sur les marchandises, laquelle sera payée par les convoyeurs, sans que cela impacte le coût de la marchandise à l'étalage. Après ces explications, Pierre-Claver Maganga Moussavou, réceptif à l'argumentaire de ses interlocuteurs, a toutefois attiré leur attention sur la nécessité de ne pas obérer le pouvoir d'achat des consommateurs. Ce à quoi les responsables de Broxel ont donné des assurances:

il n'y aura pas de répercussion négative sur le panier de la ménagère. Soulignons que Broxel Seaport Security Solutions est une société spécialisée dans la sécurité maritime et portuaire. Elle développe des plates-formes informatisées pour le secteur maritime, avec un suivi des marchandises et des navires dans le monde entier. Elle met aussi en œuvre des systèmes d'analyse de renseignement des marchandises, permettant la reconnaissance d'anomalies relatives aux marchandises maritimes. En outre, la société est spécialisée

dans le domaine des projets axés sur la mise en œuvre du Code ISPS, qui permet de détecter des lacunes en matière de sécurité et de prendre des mesures préventives contre les incidents de sûreté susceptibles d'affecter des navires ou les installations portuaires, la recherche et le sauvetage, ainsi que le contrôle des zones de pêche. Cette entreprise est présente à Madagascar, en Sierra Leone et au Nigeria. En ce moment, elle est en discussion avec les autorités du Sénégal, de la Tunisie et du Cambodge.